



Producteurs : Émilien KUHN et Gautier FÉLIX 06-77-15-82-59
gautier@brasserietumulte.fr

Contrat d'engagement AMAP « bière »

du 8 janvier au 10 décembre 2018

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP

Engagement de l'amapien-ne :

- Préfinancer la production
- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG
- Gérer ses retards et absences aux livraisons

Engagements des producteurs partenaires :

- Livrer chaque mois leur bière sous mention « Nature & Progrès », produite sur les rives de la Mortagne à partir de matières premières les plus locales et les plus bio possibles
- Être le plus possible présents aux livraisons, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production, et accueillir les adhérents sur leurs lieux de production
- Être transparents sur le mode de fixation du prix et leurs méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité de production (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer à la vie de l'association.

Les commandes et livraisons :

Les amapien-ne-s adhérant au contrat « bière » s'engagent à commander pour un minimum de 8 € par mois, parmi 4 variétés (blonde, blanche, ambrée, brune). Certaines bières ne seront pas forcément disponibles à la commande toute l'année. Le descriptif complet est joint au présent contrat.

Les bières sont disponibles en format 75 cl au prix de 4 €.

Les bouteilles sont consignées. La consigne n'est pas facturée aux amapien-ne-s qui doivent les ramener rincées lors des livraisons. La brasserie peut fournir des caisses plastiques qui peuvent contenir 12 bouteilles pour faciliter la manutention.

En fonction des disponibilités, les bières peuvent être disponibles en fût de 30 l ou 20 l. Prix : 3€/l, soit 60 € le fût de 20 l et 90 € le fût de 30 l. Pour l'achat d'un fût, la brasserie met à disposition le matériel de tirage nécessaire : pompe à bière et bouteilles de gaz. Au besoin, des verres peuvent être fournis.

Les commandes auront lieu le 2^{ème} lundi de chaque mois pour le mois suivant et seront réglées à l'avance au moment de leur dépôt auprès d'un représentant de l'AMAP (chèques à l'ordre de Brasserie Tumulte) sur la base des tarifs ci-joints.

Une commande non retirée sera perdue ; les produits correspondants seront répartis entre les personnes assurant la permanence de livraison ce jour-là.

Les livraisons auront lieu une fois par mois, le 2^{ème} lundi du mois, de 18 heures à 19 h 30 (**19 heures jusqu'à fin mars**), Ferme de Falanzé à Gerbéviller.

A chaque livraison, les amapien-ne-s viennent de préférence avec la souche de leur chéquier de commande.

Je fais 4 règlements de 24 € 2 règlements de 48 € 1 règlement de 96 €

que je choisis de régler par chèque-s* par virement-s*

* virements à programmer, ou chèques débités en : janvier mars mai juillet octobre

Je m'engage pour un crédit de 48 € (débité au fur et à mesure des commandes)

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien-ne-s et les producteurs partenaires.

Fait en trois exemplaires : un exemplaire producteurs, un exemplaire amapien-ne et un exemplaire AMAP (conservé par le référent « bière »).

Fait à le

Signature de l'amapien-ne :

Signature d'un producteur :

NOM de l'amapien-ne : Portable : E-mail :